

Projet Identité Biométrique Officielle du Gabon



NUMERO D'IDENTIFIANT PERSONNEL AU GABON DANS LE CADRE DU
REGISTRE ELECTORAL

Présenté par Aimé-Martial MASSAMBA,
Directeur Adjoint 1 Projet IBOGA (MINISTERE DE L'INTERIEUR-GABON)



PRESENTATION DU PROJET

- ✦ Le projet IBOGA (Identité Biométrique Officielle du Gabon) constitue une déclinaison opérationnelle du « Plan stratégique Gabon émergent : Vision 2025 » adopté en juillet 2012 qui vise à bâtir un état-civil fiable appelé « **Registre des personnes physiques** ». Cette instance du projet fait partie intégrante du Ministère de l'Intérieur qui est le Garant de l'Etat dans la gestion de la citoyenneté et l'immigration. Actuellement, l'état-civil qui délivre les actes d'état-civil au Gabon est gérée de façon manuelle par les mairies , préfectures et sous-préfectures.

Pour renforcer la gouvernance institutionnelle, le Projet IBOGA a 3 objectifs pour :



- ▶ Fiabiliser le Système d'enregistrement des citoyens
- ▶ Moderniser l'Administration
- ▶ Gérer l'identité grâce au numéro d'identifiant personnel

✘ Première étape :

Fiabiliser le fichier électoral par un Recensement des Électeurs via un processus d'enrôlement biométrique

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce registre électoral, une première campagne d'enrôlement a eu lieu en juillet 2013 (579 661 électeurs) et , par la suite d'autres campagnes d'enrôlement se sont déroulées en janvier 2016 (628 166 électeurs) et juin 2018 (688 702 électeurs) pour consolider la base des citoyens. Les documents exigés lors de l'enrôlement sont : la carte nationale d'identité, l'acte de naissance ou le passeport. Cet enrôlement ne concerne que les citoyens âgés de 18 ans et plus.

Ce registre est mis à jour généralement avant chaque élection selon les termes de la loi électorale en vigueur qui fixe la durée de chaque enrôlement à 45 jours. Chaque fois, cet enrôlement nécessite le déploiement de plus de 500 kits mobiles sur l'ensemble du territoire et les données sont collectées sur des stations mobiles en mode déconnecté. Ensuite, les données sont transférées sur le site central via un système VSAT pour y être traité par l'AFIS du Ministère de l'Intérieur.

A la fin du processus de transferts des données , une campagne de dé-duplication des citoyens est exécutée sur le serveur central. Ces traitements permettent d'identifier les doublons biométriques et les vols d'identités en s'assurant que chaque électeur est unique dans la base de données .

Après cette phase, Le Ministère de l'Intérieur via la Direction Générale des Elections et des Libertés Publiques ,en charge de gérer la liste électorale édite les listes électorales, les statistiques ainsi que les cartes d'électeurs , et va les remettre au Centre Gabonais des Elections (CGE).

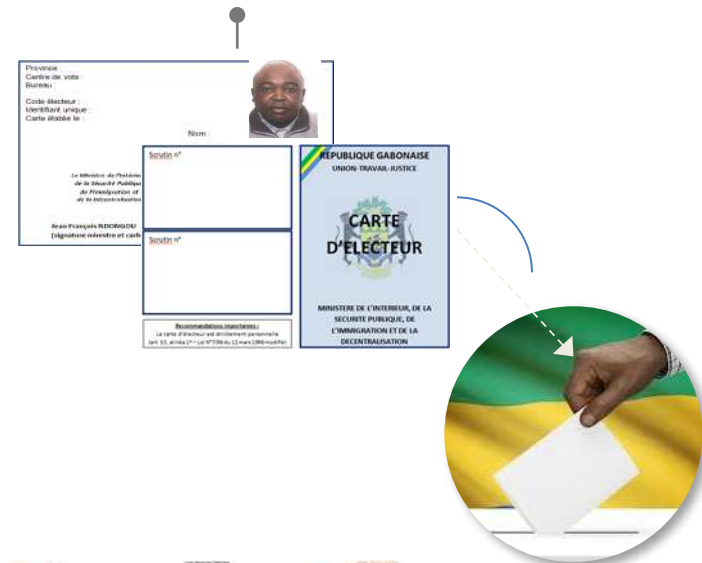
Le CGE est l'organe indépendant regroupant (majorité et opposition) pour organiser le vote sur l'ensemble du territoire. Le vote et le dépouillement des résultats n'ont pas recours aux moyens électroniques. Les résultats du vote , une fois calculés dans chaque bureau de vote sont communiqués aux représentants de chaque parti qui siège dans le bureau de vote.

Dans le cadre de la mise en place de la biométrie dans le processus électoral, une institution a vu le jour au Gabon en 2011. Il s'agit de la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) . Enfin , une loi, la loi n°001/2011 du 25/09/2011 a été prise pour garantir la protection des droits des citoyens qui se font prélever les données à caractère personnel.

Un processus rapide, sécurisé et efficace qui prend en compte les opérations suivantes :



REMISE DES CARTES AUX ÉLECTEURS



PUBLICATION DES LISTES D'ÉLECTEURS

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, une première campagne d'enrôlement a eu lieu en novembre 2013 (579 661) et , par la suite d'autres campagnes d'enrôlement se sont déroulées en janvier 2016 (628 166) et juin 2018 (688 702) pour consolider la base des citoyens. La durée de chaque enrôlement est de 45 jours. Cet enrôlement ne concerne que les citoyens âgés de 18 ans et plus. Chaque fois, cet enrôlement nécessite le déploiement de plus de 500 kits mobiles sur l'ensemble du territoire et les données sont collectées sur des stations mobiles en mode déconnecté. Ensuite, les données sont déversées sur le site central via un mécanisme connecté ou déconnecté durant la phase d'enrôlement. Ce registre est mis à jour généralement avant chaque élection selon les termes de la loi électorale en vigueur. A la veille de chaque élection, une liste électorale est extraite du registre et mise à la disposition de l'organe indépendant (majorité et opposition) en charge des élections qui est chargée d'organiser le vote avec cette liste dans chaque centre de vote où siègent également les représentants des partis politiques en compétition.



Bénéfices d'une base de données fiables de la population

- Plus de réclamations sur la qualité de la liste électorale car 1Homme=1Voix
- Neutralité de l'administration car les représentants (opposition –majorité) sont présents pendant les organes de gestion des élections en amont et en aval
- Délivrance d'une identité vérifiable grâce à l'AFIS des empreintes et du visage
- inscriptions multiples impossibles en site central , Diminution de vols d'identité
- **Acceptation par tous les partis politiques de la fiabilité et de la qualité de la liste électorale . Plus personne ne récuse désormais la liste électorale biométrique.**

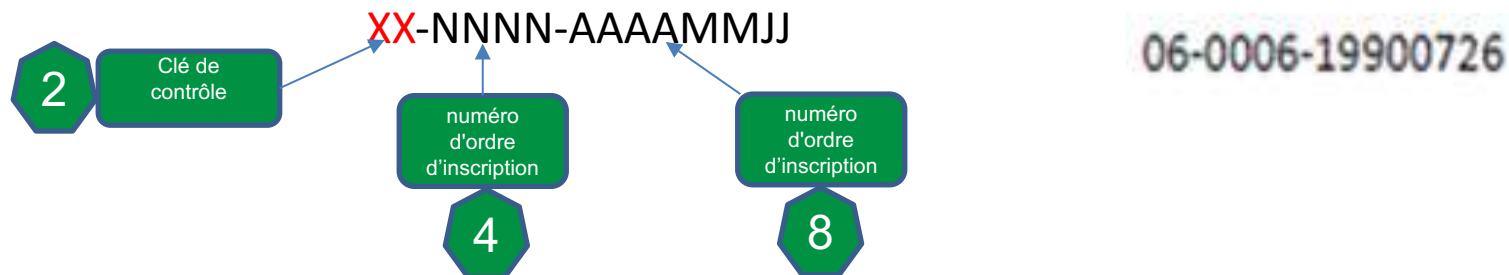


**Unicité
du
citoyen**



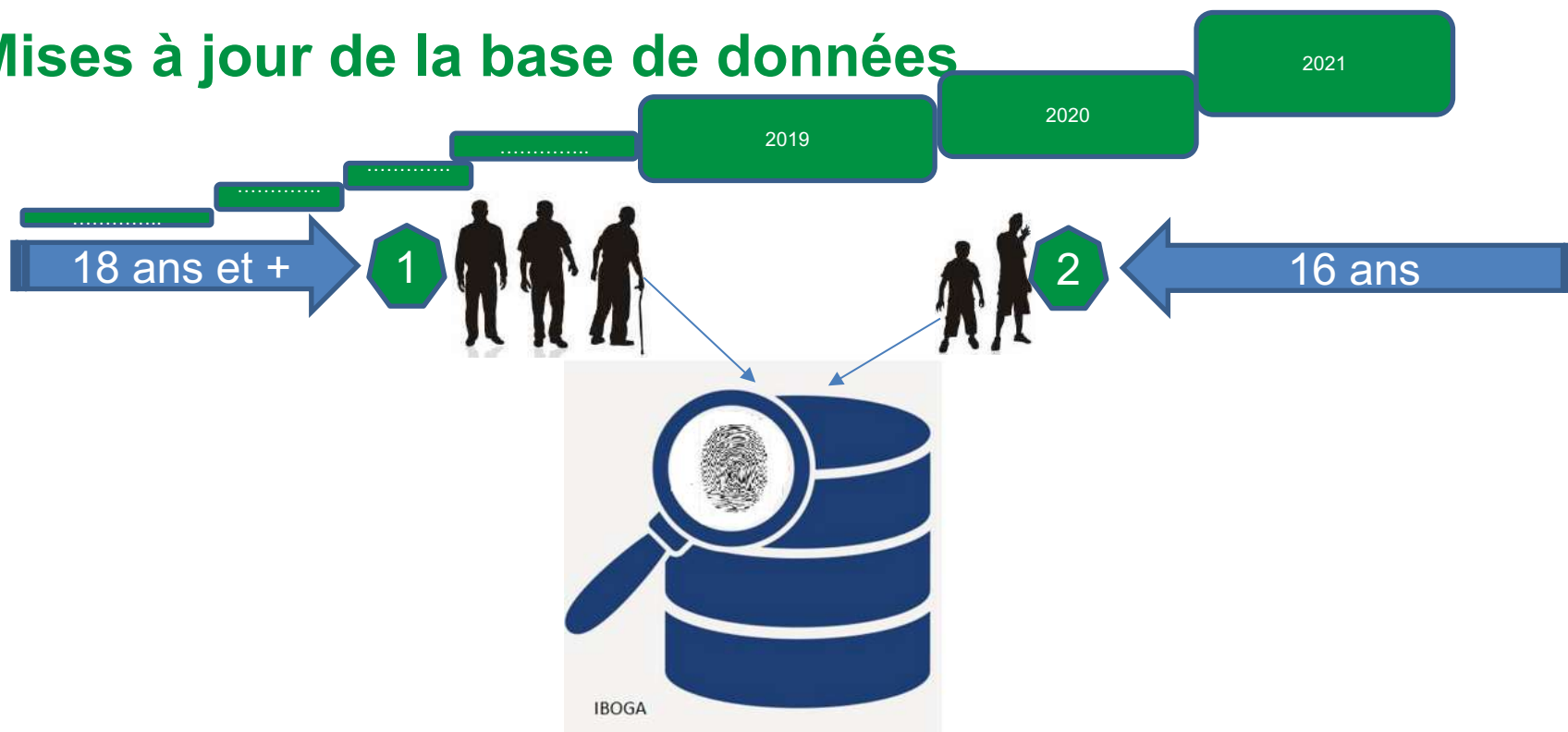
XX-NNNN-AAAAMMJJ

Structure du Numéro d'Identification Personnel (NIP)



Cette identité numérique va être convertie en une suite de bloc de 14 chiffres. Il est généralement considéré comme très signifiant, car il indique une clé de contrôle de 2 chiffres, le numéro d'ordre d'inscription par jour sur le registre centralisé (4), l'année de naissance (4), le mois (2), le jour(2).

Mises à jour de la base de données



Partager les Données

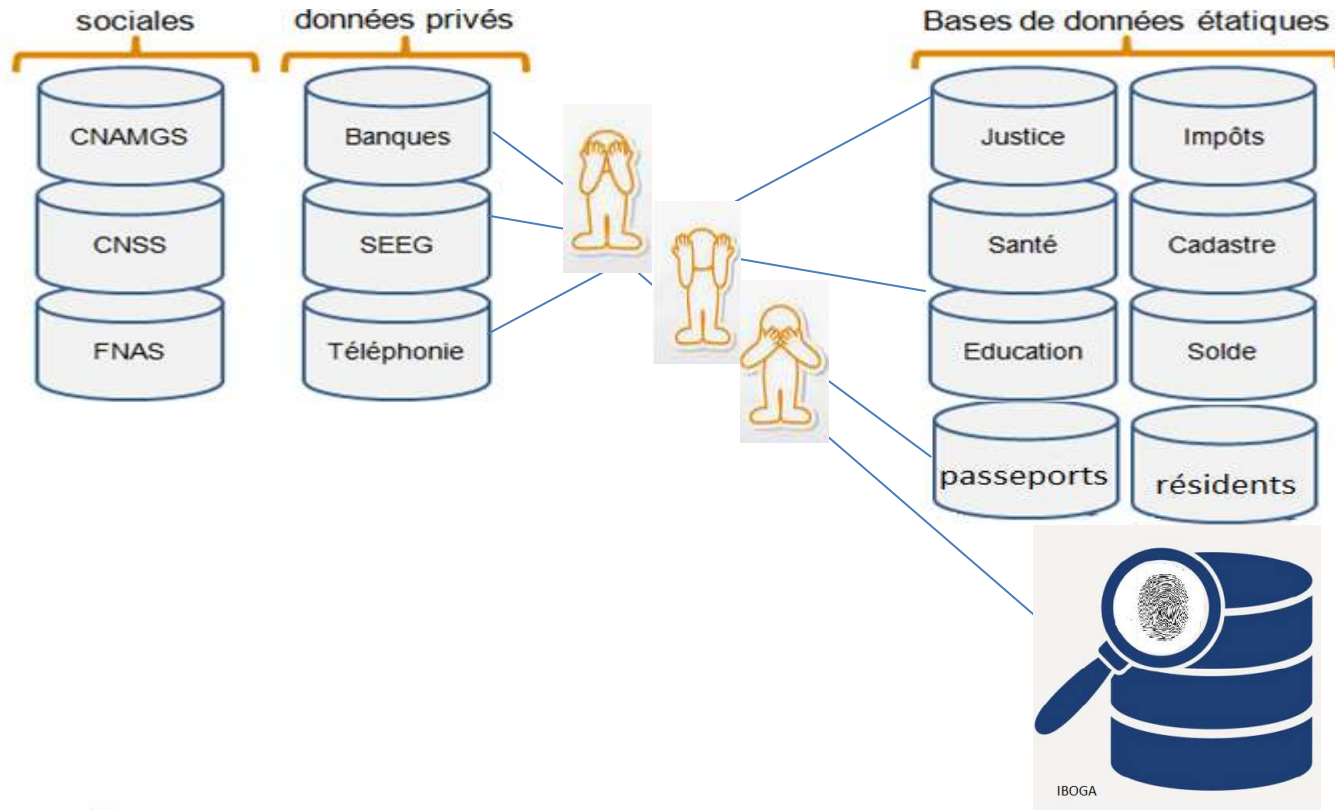
Le Gabon à l'instar de plusieurs pays dispose d'un écosystème d'information dont la plus grande partie évolue de manière autonome dans chaque administration. Ainsi , il est souvent demandé de refaire pratiquement les mêmes démarches papiers alors qu'une simple passerelle serait suffisante pour chaque administration d'interroger les autres administrations ou d'obtenir les informations recherchées.

Face à cette problématique, les autorités politiques ont demandé aux administrations en charge de ces multiples systèmes d'information d'apporter une réponse pérenne pour résoudre cette difficulté. Le Ministère de l'Intérieur a donc été choisi comme le porteur de cette révolution car c'est lui qui est chargé de délivrer les documents d'identité (actes d'état-civil, permis de séjour, carte nationale d'identité etc.).

La solution proposée par le Ministère de l'Intérieur et acceptée par tous, au regard du succès remporté lors de la gestion des inscriptions multiples sur la liste électorale a permis de valider les propositions suivantes :

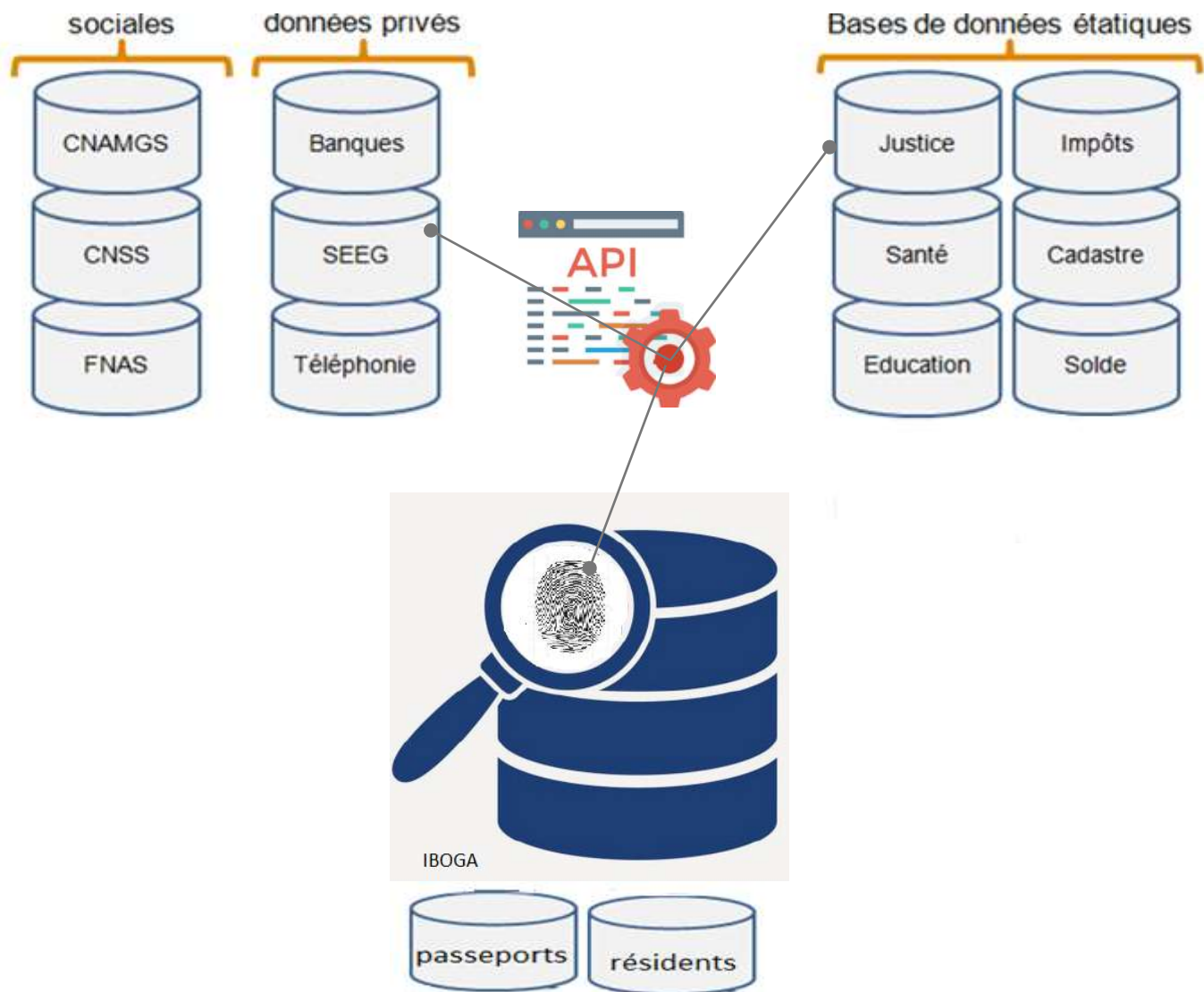
1. Modification de l'immatriculation du registre des résidents qui passera à un NIP de 14 chiffres;
2. Une loi portant mise en place du NIP obligatoire dans les systèmes d'information des administrations;
3. Délivrance d'une nouvelle Carte Nationale d'Identité avec puce électronique et portant le NIP;
4. Enrôlement des citoyens à partir de 16 ans pour obtenir une Carte Nationale d'Identité
5. Développement des applications métiers dans les secteurs public et privé pour rendre la dématérialisation effective grâce à la carte puce embarquée

Quelques bases de données existantes



- ✘ Face à l'existence de plusieurs bases de données, l'administration éprouve d'énormes difficultés à partager l'information. Devant cette situation, il a été décidé de faire communiquer les différents registres de données entre elles, Mais comment faire pour y parvenir?

Une solution pour partager le Numéro d'Identifiant Personnel




Direction du Projet Identité Biométrique Officielle du Gabon

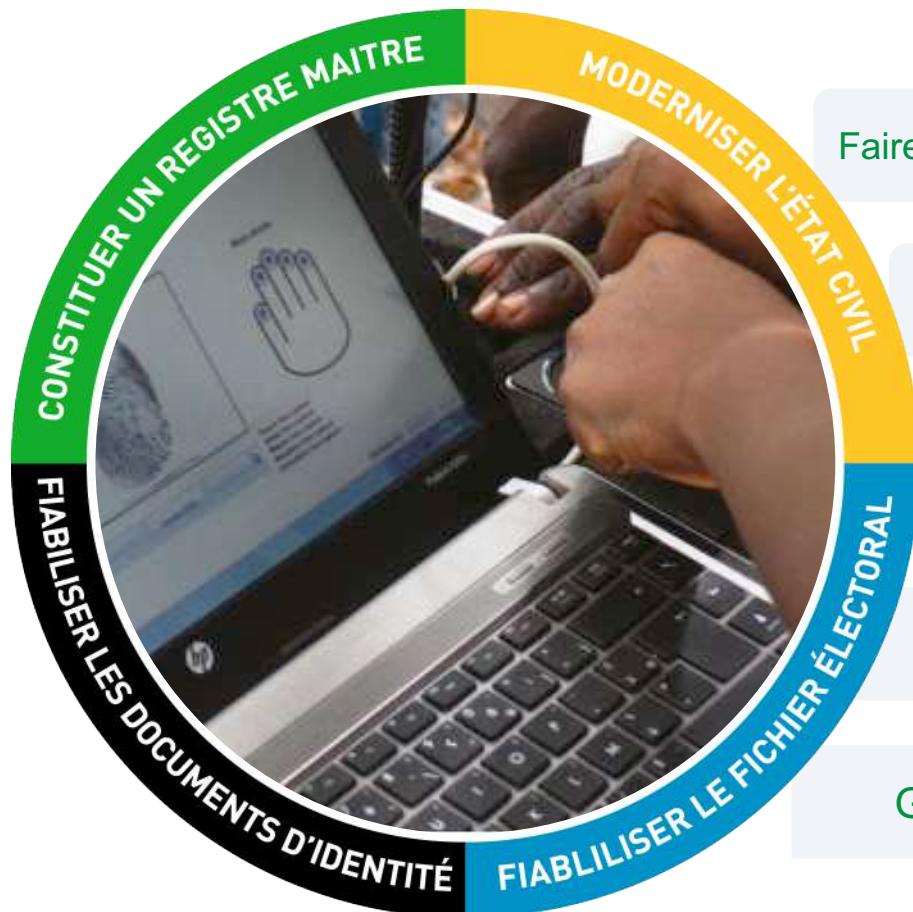
B.P : 2110 -Libreville-Tél. : +241 01 44 18 75 / 73 – mail : iboga.gabon.2012@gmail.com



Plan d'actions pour partager le NIP

- Créer le cadre juridique pour permettre l'usage du NIP dans tous les registres numériques ;
- Mettre à la disposition des citoyens (la carte nationale d'identité, le passeport, Carte de résident) qui contiennent le NIP 
- Développer les applications en ligne pour faire du match on card (Moc) ou du match on terminal (Mot) pour s'authentifier auprès des administrations qui demandent de vérifier les identités lors des procédures administratives .

Projet IBOGA : Identité Biométrique Officielle du Gabon



Faire entrer le Gabon dans la **modernité numérique**

Simplifier la vie administrative au quotidien des gabonais

Avoir **des informations cohérentes et fiables**

Sécuriser l'identité des citoyens gabonais

Garantir l'exercice des **droits civiques**

CONCLUSION

L'usage systématique du NIP dans tous les registres va pouvoir mettre en relation l'ensemble des systèmes d'information du pays. Ainsi, il sera plus aisé de faire communiquer plusieurs systèmes d'information en utilisant comme référentiel commun le Numéro d'Identification Personnel (NIP).

Toutes ces mesures auront pour finalité de :

- moderniser les services et dématérialiser les procédures papier grâce à la notion de l'identité numérique et faire baisser les dépenses de fonctionnement des administrations ;
- rapprocher le citoyen de l'administration par le développement d'applications web qui vont éviter les déplacements;
- limiter le vol ou l'usurpation d'identité ;

Le Numéro d'Identification Personnel sera utilisé par tous les services publics et privés non seulement pour identifier les administrés, mais aussi pour échanger des données.



**MERCI DEVOTRE
ATTENTION**

